

Catalogue de formations

2018

Le catalogue de formations 2018 de CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes est composé de 7 modules.

Chacun a été construit suite à des besoins identifiés auprès de structures porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI).

- Ce programme s'adresse à toutes les structures porteuses d'ACI, qu'elles soient adhérentes ou non à CHANTIER école, et éventuellement à d'autres SIAE si elles sont intéressées par les contenus proposés.
- Ces formations se veulent de qualité, de par :
 1. une sélection de formateurs retenus pour leur expertise et leur connaissance du secteur de l'IAE,
 2. des méthodes pédagogiques privilégiant l'échange entre participants,
 3. une approche formation-action.
- Elles sont accessibles à des tarifs calculés au plus près des coûts pédagogiques des prestataires, CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes n'étant pas dans une approche commerciale.

Contactez votre OPCA pour connaître les modalités de prise en charge.

Les actions de formation peuvent être proposées sur tout le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le lieu de chaque session est déterminé en fonction de la localisation des inscrits.

Ce catalogue de formation n'est pas figé. Nous sommes en mesure de construire d'autres programmes de formation si tant est qu'ils répondent à des besoins exprimés par les Ateliers Chantiers d'Insertion.

N'hésitez donc pas à nous interpeller pour nous faire part de contenus qui pourraient vous intéresser.

SOMMAIRE

- Programme des formations

Connaissance de l'IAE (insertion par l'activité économique).....	3
La fonction de l'encadrant technique pédagogique et social.....	4
La complémentarité entre encadrants techniques et accompagnateurs socioprofessionnels.....	5
Relation à l'entreprise	6
Anticipation et gestion des conflits.....	7
Accompagner les publics en situation d'addiction.....	8
Gestion des troubles psychiques.....	9

- Annexes

Règlement intérieur de l'organisme de formation.....	11
Conditions générales d'inscription et de vente	13
Bulletin d'inscription.....	14

Connaissance de l'IAE

Public cible : salariés de l'IAE (permanents et polyvalents), bénévoles de SIAE

Prérequis : pas de prérequis demandé

Durée : 1 jour soit 7 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 15 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'apporter des connaissances et une compréhension du secteur de l'IAE afin que les participants puissent exercer leur activité en maîtrisant ce système à multiples enjeux.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, la personne sera en capacité de :

- Définir les objectifs et résultats attendus de l'IAE
- Distinguer les différents types de SIAE
- Identifier les métiers repères exercés dans les SIAE
- Situer les SIAE dans leur environnement partenarial
- Comprendre les enjeux économiques et sociaux liés aux missions des SIAE

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques
- Temps d'échanges

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Le contexte d'émergence de l'IAE

- Le pilotage de l'IAE et les différentes instances de concertation
- Les réformes structurantes et leurs impacts sur les pratiques des professionnels
- La professionnalisation du secteur

La diversité dans un cadre commun

- Les différents types de structures et leurs spécificités
- Les publics accueillis
- Les étapes du parcours d'insertion
- Les partenaires et réseaux de l'IAE

Se projeter dans l'IAE

- Le référentiel du projet d'insertion
- Les étapes d'un projet IAE
- Les enjeux de l'IAE aujourd'hui et pour demain

La fonction de l'encadrant technique pédagogique et social

Public cible : encadrants techniques pédagogiques et sociaux de SIAE
Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE (formation de 1 jour dédiée si besoin)
Durée : 3 jours (2j + 1j) soit 21 heures
Dates et lieux : A définir
Horaires de formation : 9h - 17h
Nombre de participants : 12 personnes maximum
Coût : 225 € par jour par personne soit 675 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est de permettre aux encadrants de situer leur pratique au regard du référentiel métier d'encadrant technique d'insertion pour une meilleure prise en compte globale des salariés polyvalents accueillis en SIAE.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation devra permettre :

- D'identifier le champ de leurs compétences
- De situer les axes d'amélioration de leurs pratiques à envisager
- De restituer un projet de travail adapté au cadre de leur organisation

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques
- Echanges de pratiques
- Cas concrets et travaux dirigés en sous-groupes

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Jour 1

- Contextualiser l'exercice de ses fonctions dans son environnement professionnel
- Situer sa pratique au regard du métier normé et reconnu

Jour 2

- Mettre le salarié polyvalent au cœur de la relation professionnelle

Jour 3

- Mettre le salarié polyvalent au cœur de la relation professionnelle
- Définir son plan d'actions individuel pour la mise en œuvre au sein de la structure

La complémentarité entre encadrants techniques et accompagnateurs socioprofessionnels



Public cible : encadrant technique pédagogique et social (ETPS) et accompagnateur socioprofessionnel (ASP) de SIAE

Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE (formation de 1 jour dédiée si besoin)

Durée : 2 jours consécutifs soit 14 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne soit 450 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de cette formation, les professionnels seront en capacité :

- D'identifier le champ de leurs compétences propres et celles de leur binôme de travail
- De situer les axes d'amélioration de leurs pratiques
- De restituer un projet de travail en commun adapté au cadre de leur organisation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Cerner les enjeux de la complémentarité ETPS et ASP
- Mettre le salarié polyvalent au cœur de la relation professionnelle
- Organiser le travail de coordination
- Démontrer la légitimité des travaux réalisés pour la mise en œuvre au sein de la structure

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport de contenus (diaporama, référentiels titres professionnels, fiches de poste...)
- Temps d'échanges de pratiques
- Exercices concrets en sous groupes
- Travaux dirigés

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Jour 1 :

- Présentation générale de l'environnement professionnel
- Travaux sur les missions des ASP et des ETPS, identifier les missions communes et la place du salarié accompagné
- Les principes professionnels à respecter

Jour 2 :

- Identification des espaces temps, lieux et outils de coordination
- Cibler les changements organisationnels à mettre en place pour favoriser une collaboration utile à chacun
- Construction d'un plan d'action pour chaque binôme : travail sur les outils de coordination, les moyens proposés pour l'amélioration des temps de coordination, les propositions de communication aux autres collaborateurs et partenaires.

Relation à l'entreprise



Public cible : Accompagnateurs socioprofessionnels ou salariés en charge de la relation aux entreprises en SIAE

Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE (formation de 1 jour dédiée si besoin)

Durée : 3 jours (2j + 1j) soit 21 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne soit 675 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est d'amener les accompagnateurs socioprofessionnels à développer des compétences de gestionnaire de ressources humaines spécifiques d'insertion.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation devra permettre aux accompagnateurs socioprofessionnels :

- De gérer le face à face avec l'entreprise
- D'entretenir la relation partenariale dans le temps
- De préparer leurs salariés à une mise en relation avec l'entreprise

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques
- Travaux sur des retours d'expérience de terrain
- Travaux en sous groupes - temps d'échanges
- Mise en situation, cas concrets

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Gérer le face à face avec l'entreprise - construire un argumentaire adapté

- Comprendre les enjeux du rapprochement avec l'entreprise et s'outiller en conséquence (plaquette de présentation spécifique, carte de visite)
- Savoir présenter sa structure, ses activités
- Montrer de l'intérêt à l'entreprise

Entretenir la relation partenariale avec l'entreprise

- Réfléchir la stratégie de communication pour prendre contact et entretenir un lien durable

Préparer les salariés en parcours d'insertion en SIAE à un entretien de recrutement

- Identifier les attentes du recruteur lors d'un entretien d'embauche
- Définir une méthode de préparation adaptée à la spécificité du public en parcours d'insertion
- Créer un outil de suivi et d'évaluation des actions

Anticipation et gestion des conflits

Public cible : Accompagnateurs socioprofessionnels et encadrants techniques pédagogiques et sociaux

Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE

Durée : 2 jours soit 14 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne soit 450 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est d'amener les accompagnateurs et les encadrants techniques à mieux appréhender les situations de conflits et à développer des postures adéquates.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation devra permettre aux professionnels de :

- Comprendre et analyser les processus qui mènent aux conflits
- Connaître les différentes formes de violence
- Acquérir une méthode et des outils pour permettre d'intervenir avec efficacité
- Adopter une posture et une communication adaptées pour prévenir l'apparition des conflits

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques
- Analyse d'expérience de terrain
- Mise en situation, cas concrets

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Repérer les conflits et identifier leurs sources

- Identifier les types et les niveaux de conflits
- Prévenir, adapter, gérer : quelles sont les attitudes efficaces ?

Identifier les situations génératrices d'agressivité et de violence

- Les difficultés de communication
- La gestion des situations d'urgence

Savoir décoder les attitudes potentiellement agressives

- Les expressions verbales
- Les attitudes et le non verbal
- Identifier son rapport aux situations conflictuelles, agressives ou violentes

Désamorcer l'agressivité et gérer les situations agressives

- Les attitudes générant confiance ou méfiance
- L'écoute active et la reconnaissance de la demande
- L'auto-protection dans une situation complexe

Ateliers de mise en pratique : Résoudre les conflits

- Questionnement collectif : Y-a-t-il une spécificité aux conflits dans l'IAE ?

Accompagner les publics en situation d'addictions

Public cible : Accompagnateurs socioprofessionnels ou encadrants techniques pédagogiques et sociaux

Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE

Durée : 2 jours soit 14 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne soit 450 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est d'amener les professionnels à acquérir des connaissances et des mécanismes pour gérer les publics qui ont des conduites addictives.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation devra permettre aux professionnels de :

- Etre en mesure de repérer et d'accompagner les salariés en situation d'addictions
- Savoir aborder le sujet avec les salariés
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre, savoir réagir de façon appropriée
- Etre conscients de leurs obligations (droit du travail) et des limites de leur intervention
- Etre en mesure d'identifier les personnes ressources, et dispositifs mobilisables pour accompagner le salarié dans la résolution de ses problématiques d'addiction

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport de contenus théoriques
- Supports pédagogiques
- Temps de travail sur des cas pratiques rencontrés par les professionnels

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Comprendre les addictions

- Définitions et présentations des différentes conduites addictives
- Stress professionnel et addiction

Repérer les salariés en situation d'addictions

- Comment repérer les salariés en situation d'addiction ?
- Les signes d'alerte, les signes de dépendance

Accompagner les salariés en situation d'addictions - échanges sur des cas concrets rencontrés par des professionnels

- Comment mener un entretien avec un salarié en situation d'addiction
- Gérer une situation critique liée à une conduite addictive
- Comment agir face au problème ? La règlementation
- Vers quelles structures ressources l'orienter ? Quels dispositifs ?
- Quelles actions de prévention mettre en place ?

Repérer et accompagner les personnes ayant des troubles psychiques



Public cible : Accompagnateurs socioprofessionnels ou encadrants techniques pédagogiques et sociaux

Prérequis : Connaître le secteur de l'IAE

Durée : 2 jours soit 14 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par jour par personne soit 450 € par personne la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de cette formation est d'amener les professionnels à mieux appréhender et mieux accompagner les publics vivant des troubles psychiques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation devra permettre aux professionnels de :

- Définir le handicap psychique, connaître les troubles associés et les principales maladies
- Repérer et objectiver les incidences du handicap
- Acquérir des repères dans l'accompagnement des personnes, dans le cadre de l'activité notamment
- Repérer les acteurs et dispositifs mobilisables sur le territoire

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport de contenus théoriques
- Supports pédagogiques
- Temps de travail sur des cas pratiques rencontrés par les professionnels

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

La santé mentale : du normal au pathologique

- Les déterminants de santé : les facteurs influant sur la santé mentale
- La santé mentale : une question d'équilibre
- Les différents états de santé mentale
- Les différentes maladies mentales

Les principales conséquences des pathologies psychiatriques

- Les troubles sur le plan cognitif
- Sur le plan psychopathologique
- La stigmatisation et l'auto-stigmatisation

Le handicap psychique : une question d'interaction

- La relation d'accompagnement en tant que professionnels
- Mise en perspective des apports de la formation avec des situations concrètes

Liens avec les pratiques professionnelles

- Les acteurs spécialisés locaux

Comprendre et gérer un ACI



Public cible : Dirigeants d'ACI, salariés ou bénévoles

Prérequis : pas de prérequis demandé

Durée : 1 jour soit 7 heures

Dates et lieux : A définir

Horaires de formation : 9h - 17h

Nombre de participants : 12 personnes maximum

Coût : 225 € par personne

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'apporter aux dirigeants de structures ACI, salariés ou bénévoles, une compréhension des spécificités de la gestion d'un atelier chantier d'insertion afin qu'ils soient en mesure de piloter leur structure et établir des orientations stratégiques en toute connaissance de cause.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, la personne sera en capacité de :

- Maîtriser le cadre juridique et réglementaire de l'ACI
- Adapter son organisation aux spécificités de la SIAE
- Définir une stratégie de développement adaptée

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport de contenus théoriques
- Supports pédagogiques
- Temps d'échanges sur des cas concrets

EVALUATION / VALIDATION

- Tour de table collectif
- Questionnaire d'évaluation à l'issue de la formation
- Attestation de formation professionnelle

CONTENU

Etats des lieux - les chiffres clés

- Au niveau national, régional, local
- Les ACI dans l'IAE
- Quelle offre proposent les ACI ?

Cadre juridique, politique et réglementaire

- Le cadre juridique
- L'environnement politique de l'IAE
- Le droit du travail en ACI
- Les missions des ACI

Cadre conventionnel et organisationnel de l'ACI

- Le conventionnement
- Organisation de la structure
- La gestion des salariés en insertion
- Le modèle économique de l'ACI

Annexes

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'association CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes est domiciliée au 17 rue Gaultier de Biauzat à Clermont-Ferrand. Depuis septembre 2015, elle est agréée organisme de formation.

Article 1 - Règles générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3, L 635264 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail.

Il a pour objet de définir les règles générales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que des règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes ne proposant pas de stage d'une durée supérieure à 500 heures, les dispositions pour la représentation des stagiaires sont non applicables.

Article 2 - Personnes et lieux concernés

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée et/ou organisée par CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Les dispositions du présent Règlement Intérieur sont applicables non seulement dans les locaux de l'association, mais également dans les autres locaux destinés à recevoir des formations.

Toutefois, conformément à l'article R 6352-1 du code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 - Horaires de stage

Les horaires de formation sont portés à la connaissance des stagiaires lors de la confirmation d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes se réserve le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent alors se conformer aux modifications apportées.

En cas d'absence ou de retard à la formation, le stagiaire doit en avertir l'organisme de formation. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée chaque jour, matin et après midi, par les stagiaires.

Article 4 - Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité, en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 5 - Accident

Tout accident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté, ou les témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément à l'article R 962-1 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, doit faire l'objet d'une déclaration de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 - Discipline générale

Il est formellement interdit aux stagiaires de :

- Entrer dans l'établissement en état d'ivresse et/ou d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- Prendre leurs repas dans les salles de formation,
- Fumer dans les locaux,
- Avoir un comportement incorrect à l'égard de toute personne présente dans l'organisme,
- Utiliser à des fins personnelles le matériel confié,
- Enregistrer les sessions de formation,
- Entrer dans les lieux de formation en dehors des périodes de stage

Article 7 - Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. A la fin de la formation, les stagiaires doivent restituer tout matériel et document en leur possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 8 - Vol, pertes et dommages matériels

CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de la formation.

Article 9- Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction telle qu'avertissement ou exclusion définitive. L'employeur du stagiaire et l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, le cas échéant, seront informés de la sanction.

Article 10 - Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 11 -Publicité du règlement

Le présent règlement est communiqué personnellement à chaque stagiaire à l'occasion de la confirmation de son inscription. Il est par ailleurs disponible sur demande auprès de CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE VENTE



Article 1 - Inscription

Un bulletin d'inscription par personne, signé et revêtu du tampon de la structure doit être envoyé 3 semaines avant la date de formation. A réception du bulletin, un accusé de réception vous sera envoyé.

15 jours avant le démarrage de la formation, le stagiaire recevra par voie électronique :

- Une convention de formation en deux exemplaires : un exemplaire original doit être impérativement retourné signé à l'organisme de formation avant le début de la formation
- Une convocation qui confirme l'inscription indiquant le lieu, les horaires et le programme de la formation

Article 2 - Annulation ou report de la formation

Du fait du stagiaire

Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il doit le faire au moins 10 jours avant la date prévue de début de formation. Au-delà de ce délai, un règlement de 30% des frais pédagogiques sera demandé à la structure en couverture des frais engagés.

Du fait de l'organisme de formation

CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure (effectif de stagiaires insuffisant, indisponibilité de formateur ...). Dans ce cas, l'ensemble des participants sera prévenu par téléphone ou par mail.

En cas de report, le stagiaire a la possibilité de maintenir ou non son inscription.

Article 3 - Conditions financières

Une facture du montant global des frais pédagogiques de la formation sera adressée à la structure au terme de la formation, payable à l'ordre de CHANTIER école Auvergne Rhône-Alpes (coordonnées bancaires sur la facture). Nous conseillons à la structure de se rapprocher de son OPCA en amont du démarrage de la formation afin d'étudier la prise en charge de l'action.

Article 4 - Évaluation et attestation de formation

En fin de formation, une fiche d'évaluation devra être complétée par le stagiaire et remise au formateur. Ceci dans le but pour l'organisme de formation de favoriser la qualité du contenu et l'adéquation aux besoins des stagiaires.

À l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera envoyée au stagiaire par courrier électronique.

Article 5 - Confidentialité

Les informations échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

Article 6 - Litiges

Si contestations ou différends ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Clermont-Ferrand sera seul compétent pour régler les litiges.

Pour toutes demandes au sujet des formations (contenu, organisation, devis, facturation, attestations,...), contactez nous : 04 73 31 57 25 ; contact.auvergne-rhone-alpes@chantierecole.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer 15 jours avant le
démarrage de la formation

FORMATION CHOISIE

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

STRUCTURE

Nom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

Nom du Directeur (trice) :

OPCA :

Adhérez-vous à un réseau de l'IAE : oui non Lequel ?

PARTICIPANT

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et sont destinées à un usage interne.

J'accepte les conditions générales de vente

Signature du participant :

Signature du responsable et cachet de
l'employeur :